

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2019

le 1<sup>er</sup> mai 2019

Demande de crédit de Fr. 643'000.-- pour le remplacement du revêtement synthétique du terrain de football de Gérénez.

1003-ADM-1904-PAD-rc-Preavis\_07-Revetement-Terrain-Gerenaz.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet le financement du remplacement du revêtement synthétique de la surface de jeu du terrain de Gérénez ainsi que le remplacement d'équipements sportifs y attenant.

### 2. Historique

Le Club sportif La Tour a été fondé le 12 août 1921. C'est en 1922 que la "magnifique bosse dite de Gérénez" a été tronquée pour faire place au terrain de football qui porte le même nom. Le 24 septembre de cette même année, La Tour I joue son premier match et bat Montreux III par 5 à 1. En septembre 1969, un crédit de Fr. 78'000.-- a été octroyé pour une réfection du terrain naturel. Avec un second crédit de Fr. 46'000.--, 6 mâts d'éclairage ont été installés en 1971.

Suite au dépôt des préavis municipaux N° 24/2007 et N° 12/2008, le Conseil communal a octroyé un crédit total de Fr. 2'190'000.-- pour le remplacement de la surface de jeu engazonnée par un nouveau revêtement en fibres synthétiques ceci, dans le droit fil du préavis intercommunal N° 18/2007 relatif au financement régional pour la réalisation et la rénovation de plusieurs terrains de football dans la région. Au final, le coût réel des travaux s'est élevé à Fr. 1'995'858.80. Les subsides, la participation financière des communes et recettes diverses se sont montés à Fr. 808'580.--. Le terrain a été inauguré le 7 octobre 2009.

### 3. Situation

Surplombant le stade de Bel-Air, la colline de Gérénez offre aux adeptes du football une surface de jeu homologuée à 59.2 x 92.5 m pour les compétitions de 2<sup>e</sup> ligue régionale. Ce terrain est utilisé essentiellement par les écoles et pour les entraînements. Le public y a également libre accès. Il y est parfois joué quelques matchs du club local. Le pourtour de la surface de jeu est aujourd'hui équipé de six mâts pourvus chacun de deux projecteurs offrant ainsi la possibilité de jouer en nocturne. Le terrain est également muni d'un système d'arrosage automatique.



Constatant la dégradation du terrain, un rapport a été demandé en novembre 2017 auprès de la société Labosport au Mans en France, afin d'analyser la couche de souplesse existante en vue de sa réutilisation. Cette analyse a également été réalisée par la même société pour le terrain de La Veyre, propriété de la commune de Vevey. Les deux surfaces sont affectées par le phénomène de perte de brins monofilament constituant les touffes des revêtements en gazon synthétique. Celui-ci est particulièrement prononcé sur les zones les plus sollicitées. Les brins se sont désolidarisés du dossier (revêtement qui supporte les fibres) dans leur intégralité. Des réparations ponctuelles ont été effectuées tout au long des années passées afin de maintenir l'état du terrain.

Les mesures de perméabilité de la couche de souplesse et son enrobé poreux donnent des résultats largement supérieurs aux valeurs normatives exigées. Ils peuvent donc être considéré en bon état et leur changement ne sera pas nécessaire. Il sera néanmoins impératif de bien protéger cette couche lors de la phase des travaux.

Les causes du phénomène constaté peuvent être liées aux facteurs suivants :

- Sollicitations mécaniques relativement importantes liées au jeu. Le terrain est utilisé non seulement par les joueurs du club mais également par les écoles et un jeune public.
- Faible épaisseur de remplissage qui participe à la surexposition des fibres du revêtement en gazon synthétique.
- Vieillesse du revêtement lié aux conditions climatiques.
- Faible résistance à l'arrachement des brins mono filament du revêtement en gazon synthétique qui n'est pas suffisante pour maintenir durablement les brins solidaires du support à mesure des sollicitations.

Le phénomène va continuer à s'amplifier au fur et à mesure de l'utilisation du terrain. Afin de maintenir la sécurité des utilisateurs, il faudrait remplacer d'importantes zones dégradées avec un apport de granulats de remplissage. Après dix ans d'utilisation intensive et vu l'état du terrain, il a été jugé plus pertinent de remplacer la totalité de la surface du gazon synthétique.

L'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) – Commission des terrains de jeu – a donné son accord au dimensionnement du terrain en 2008, accord toujours valable pour le terrain rénové par le remplacement du gazon synthétique cette année 2019. L'homologation en 2<sup>e</sup> ligue régionale sera renouvelée à la fin des travaux.



### 3 ■ HISTORIQUE

La sous-couche a été réalisée en 2009.

Le revêtement actuel est un gazon synthétique 45mm avec une charge de lestage de sable et un remplissage en granulat d'élastomère marron.

La sous-couche a été coulée sur une infrastructure en enrobés drainants.



*Vue en coupe sur le système sous-couche coulée/tapis synthétique*

### 4 ■ RESULTATS DES ESSAIS REALISES SUR SITE

#### 4.1 Examen visuel

Les observations visuelles ont pour but d'évaluer l'état de la couche de souplesse en place et de détecter des problèmes éventuels (mauvaise cohésion des granulats, gravillonnage de surface, fissures...).

Sur les 6 points de sondage et les 4 angles, aucun défaut de la couche de souplesse n'a été détecté en surface (bonne cohésion, pas de gravillonnage...).

Tous les sondages présentent le même aspect, la couche de souplesse est réalisée avec un granulat de caoutchouc grossier et un liant monocomposant.



*Aspect de surface*

## 4. Description des travaux

La réfection consiste à retirer la couche de gazon synthétique avec son remplissage afin de mettre à nu la couche de souplesse existante. Celle-ci est en bon état et pourra être réutilisée dans le cadre de la rénovation du terrain sans exclure des reprises ponctuelles. Un nouveau gazon synthétique sera mis en place avec un remplissage de granulats 100% naturels. Quelques travaux d'adaptation du site sont également prévus.

### Clôtures

Certains secteurs seront remis en état. Un contrôle général des clôtures sera effectué.

### Zone de stockage des buts

Le revêtement bitumineux d'un secteur au nord du terrain sera mis à niveau et affecté comme zone de stockage des buts mobiles.

### Canalisations et évacuation des eaux

Un nettoyage de la presque totalité des drains du terrain a été effectué en 2018. Certains tronçons inaccessibles jusque-là seront contrôlés durant les travaux.

### Gazon et remplissage

Nettoyage du terrain à l'air comprimé, remise en état de la couche de souplesse, découpe du gazon synthétique existant et mise en rouleaux pour l'évacuation. Fourniture et pose du gazon synthétique avec couche de sable de lestage et remplissage de granulats naturels.

### Marquage

Exécution d'un marquage intégré au gazon synthétique en couleur des surfaces de jeux de différentes surfaces.

### Engins et homologation

Fourniture de deux buts transportables d'entraînement (homologué par l'ASF) et quatre buts juniors. Fourniture et pose de deux nouveaux abris de joueurs de 6 m. (homologué ASF). Tests des performances footballistiques effectués par un laboratoire agréé par l'ASF et contrôle final par les instances cantonales avec délivrance d'un certificat d'homologation.

## 5. Coûts

• Régie - installation de chantier	Fr.	56'500.--
• Clôtures et portails	Fr.	45'700.--
• Mise en forme zone de stockage des buts	Fr.	19'700.--
• Bordures, pavages et dalles	Fr.	4'600.--
• Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	15'800.--
• Gazon synthétique	Fr.	347'500.--
• Marquage des lignes de jeux, buts, abris joueurs, tests	<u>Fr.</u>	<u>78'800.--</u>
Montant total des travaux TTC	Fr.	568'600.--
• Divers et imprévus 5%	Fr.	28'100.--
Honoraires bureau technique pour la phase projet et appel d'offres	Fr.	19'900.--
Honoraires bureau technique pour la phase exécution du projet	<u>Fr.</u>	<u>26'400.--</u>
<b>Montant total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>643'000.--</b>

Les coûts présentés résultent de la procédure d'appel d'offres public, soumissions rentrées.

Des demandes de subventions seront adressées au Fonds du sport et à l'Etat de Vaud. Les montants éventuellement perçus seront déduits lors du décompte final.



## 6. Planning

Dépôt du préavis au Conseil communal	1 <sup>er</sup> mai 2019
Décision du Conseil communal	26 juin 2019
Début des travaux	août 2019

## 7. Conséquences financières

Le montant du crédit de construction est inscrit au plan des investissements à hauteur de Fr. 650'000.--.

Une procédure d'appel d'offres ouverte conforme aux exigences de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) a été organisée pour déterminer l'entreprise adjudicatrice des travaux.

Il est proposé d'amortir le montant des travaux sur une période de 10 ans.

## 8. Personnel communal

Pour la maintenance et l'entretien régulier, le Secteur parcs et jardins de la Commune sera chargé de la remise en place du granulat de remplissage selon les exigences du fournisseur choisi et des heures d'utilisation du terrain par les usagers.

## 9. Développement durable

### 9.1. Social

L'entretien de cette infrastructure permet d'offrir aux écoles et au public un terrain de jeux ouvert pour la pratique de sports d'équipes.

### 9.2. Economique

Le choix d'un granulat de remplissage en liège naturel est économiquement plus avantageux qu'un granulat synthétique.

### 9.3. Environnement

A notre connaissance, il n'y a pas de filière développée de recyclage des matériaux qui seront évacués. Le nouveau granulat de remplissage en liège pourra être recyclé le jour où il sera en fin de vie. Les matériaux mis en œuvre sont exempts de polluants ou de produits nocifs pour l'environnement connus à ce jour.

## 10. Conclusions

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2019
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,




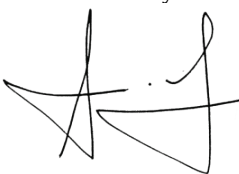
**décide :**

1. d'approuver la présente demande de crédit pour la réalisation des travaux de remplacement du revêtement de jeu en synthétique du terrain de football de Gérénaz ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 643'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.088.00 « Travaux - Revêtement synthétique Gérénaz » ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 25'003'791.72 ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
7. de prendre acte que le présent préavis fait partie du plan des investissements et entretien à hauteur de Fr. 650'000.-- en 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Alain Grangier      Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Olivier Martin

Adopté par la Municipalité : le 8 avril 2019

